

LES PAROISSES

es paroisses de l'ancien régime

Combien de français savent-ils aujourd'hui à quelle paroisse ils appartiennent ? A la campagne, où elle se confondait voici peu encore avec la commune, peut-être. Mais en tout cas le mot lui-même est banni de notre vocabulaire habituel. Il n'en allait pas ainsi autrefois. Quand, spontanément ou en réponse à une question, un français devait préciser son origine ou sa résidence, il indiquait toujours et seulement sa paroisse et le diocèse de celle-ci. C'est ainsi qu'il se définissait dans l'espace.

La paroisse constituait le premier cadre de vie des anciennes populations. *"On entend par paroisse une église dans laquelle le peuple d'une contrée limitée anciennement est obligé de s'assembler les dimanches et fêtes pour y entendre la messe, participer à la célébration de l'office divin et pour y recevoir les instructions concernant les devoirs de chrétien"* (Jousse, Traité du gouvernement spirituel et temporel des paroisses, 1769).

La paroisse est donc la cellule de base de l'administration ecclésiastique. Elle correspond à la fois à une circonscription territoriale et à une communauté d'habitants ou "paroissiens" confiés à un curé.

Les dimensions d'une paroisse sont très variables. Une ville est généralement (pas toujours) divisée en plusieurs paroisses. Mais un village ne forme pas nécessairement une paroisse ; celle-ci peut regrouper plusieurs villages ou hameaux.

Le curé en est le chef spirituel et les paroissiens lui doivent le logis (le presbytère) et les meubles, la dîme (impôt proportionnel aux récoltes payé à l'église) lorsque le curé est décimateur, le casuel (offrande ou taxe à l'occasion de certaines cérémonies, et donc versée au coup par coup ou au cas par cas, d'où son nom).

Mais le curé n'est pas seulement un pasteur, il représente en quelque sorte le pouvoir royal dont il fait connaître les décisions. Il se trouve dans une position clé d'intermédiaire entre les autorités, civiles et religieuses, et la population. Le curé doit aussi tenir les registres paroissiaux. D'origine épiscopale, cette mission est royale depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 qui lui fait obligation d'inscrire les baptêmes et les sépultures de sa paroisse, et depuis 1579 par l'ordonnance de Blois s'y est ajoutée l'obligation d'inscrire les mariages. C'est dans le cadre paroissial qu'est né l'ancêtre de notre état-civil. Grâce aux paroisses et aux curés, le quadrillage du royaume est général.

L'administration temporelle, c'est à dire matérielle, de la paroisse relève des habitants. La fabrique, c'est le temporel de la paroisse, les biens et les revenus affectés à l'entretien d'une église paroissiale. Mais le terme désigne aussi l'organisme chargé de le gérer. Celui-ci est constitué d'une ou plusieurs personnes élues par l'assemblée des paroissiens, nommés marguilliers ou fabriciens. Souvent le marguillier fait fonction de syndic (le représentant des habitants, aussi appelé consul, échevin, jurat) ou d'associé au syndic. Il est élu pour un an, comme le syndic et souvent en même temps que lui. C'est souvent un notable, à cause des devoirs d'assistance incombant à la paroisse et des risques encourus. Les marguilliers rendaient leurs comptes à leur sortie de charge.

La fabrique percevait des recettes pour l'entretien de l'église et les frais de culte. Ses biens, considérés comme biens de l'église, étaient inaliénables. Ses revenus provenaient de "biens extérieurs" (par exemple des maisons ou des terres affermées, cens en argent ou en nature, rentes issues de donations), ou de "biens intérieurs" tels que casuel, quêtes ou offrandes, location de bancs, utilisation des cloches, tentures et ornements. Les marguilliers assuraient les dépenses, et c'était la fabrique qui réglait le tarif des bancs, le balayage, le service des inhumations, la nomination d'un commissaire des pauvres. Dans les villes, le temporel pouvait être considérable.

Tous les actes de la vie du chrétien se déroulaient dans le cadre paroissial, non seulement ces étapes décisives qu'étaient le baptême, le mariage et la sépulture, mais aussi tout au long de l'année avec ces temps forts de sociabilité qu'étaient les rassemblements hebdomadaires de la population chaque dimanche, et à l'occasion des fêtes qui rythmaient la vie sociale. Chaque fête comportait à la fois un aspect religieux et un aspect civil dans sa célébration. C'est d'ailleurs souvent à l'église, seul bâtiment réellement considéré comme appartenant à tous et donc dans lequel les paysans se sentaient chez eux, qu'avaient lieu les réunions de la communauté.

dentités paroissiales d'autrefois

Jusqu'au début du XXe siècle et surtout dans les paroisses rurales à forte vocation agricole, les individus s'identifiaient avant tout à leur paroisse, voire de manière métonymique à leur clocher : tout passant, tout visiteur était considéré comme étranger quand bien même il était de la paroisse voisine ; celui-ci savait avoir la même attitude une fois de retour chez lui. Les variantes du patois ou des pièces de vêtements désignaient immédiatement comme suspect celui qui n'est pas du pays : que venait-il faire là ? Pour quelles raisons ? Comment interpréter l'aisance affichée par son habit ou au contraire l'indigence de ses hardes ? Est-il de passage ou un nouveau paroissien ?

L'isolement induit par la géographie (îles, vallées, ressources locales spécifiques, etc.) favorisait et favorise encore dans une certaine mesure le repli sur les éléments familiaux et immuables.

L'identification à la paroisse se faisait en parallèle à une attitude de rivalité à l'égard des paroisses voisines, surtout la ou les paroisses d'importance comparable. Cette attitude était positive en s'exprimant par une émulation sur l'adresse ou la force des jeunes paysans, sur le savoir-faire des artisans ou encore sur les signes extérieurs de la piété (ornements des églises, zèle dans les processions...), mais favorisait aussi une hostilité ouverte et des violences assez régulières.

Sur tous les sujets possibles, plus ou moins délibérément, chaque paroisse cultivait ses particularités, c'est-à-dire des disparités vis-à-vis des innovations des voisins, tout cela en restant à l'intérieur de cadres eux-mêmes propres à un terroir. Ces disparités constamment soulignées et renforcées étaient devenues l'archétype de l'inconciliable. Antoine Furetière explique : *"On dit de deux choses dépariées qu'on porte ensemble qu'elles sont de deux paroisses"* et Émile Littré évoque le cas d'un bedeau de deux paroisses réunies contraint de porter un habit pour moitié de chacune des couleurs de ces paroisses.

Ce sentiment d'appartenance devait être suspendu à l'occasion des foires, pèlerinages, etc., où chacun se vouait à des intérêts supérieurs temporels ou spirituels. Il fallait aussi savoir mettre de l'eau dans son vin quand l'amour et les liens du mariage attiraient malgré soi sur des terres étrangères situées seulement à une lieue ou deux de là. Les cas de force majeure, épidémies et autres formes d'agression du territoire, mobilisation générale, imposaient aussi de temps à autre une remise en cause de son identité locale.

En France, le morcellement de l'esprit public à cette échelle joint à la centralisation et à la faiblesse des ressources propres a interdit longtemps toute forme de collaboration entre paroisses, puis entre communes. Chacun et chaque paroisse entretenaient ce qui lui était personnellement utile et les ouvrages ou opérations lourdes (ponts, routes principales, canaux, ports, etc.) ne pouvaient être entreprises qu'aux niveaux supérieurs de l'état. Tout autre processus était voué à l'avortement par - comme dit le langage familial - des querelles de clochers.

rchives paroissiales

Les paroisses, comme toutes les institutions, produisent divers documents qui en perdant leur actualité prennent le statut d'archives. Ces documents varient avec les époques et la complexité du fonctionnement, mais peuvent se regrouper en principales catégories au-delà des noms qu'on leur donne. La plupart sont des registres, rédigés chronologiquement et sont des sources de premier plan pour l'histoire locale.

- Les registres paroissiaux où le clergé enregistre les actes de baptême, mariage et sépulture, c'est-à-dire un bref rapport à la forme réglementée citant la personne ou les personnes concernées, les témoins et le prêtre responsable, le tout suivi de leurs signatures.
- Les registres de catholicité, nom des registres paroissiaux tenus par le clergé à partir de 1803.
- Les registres de délibérations de l'assemblée paroissiale sur l'administration de la paroisse.
- Les registres de délibérations de la fabrique concernant l'administration et entretien courant de l'église et des biens annexes.
- Les ouvrages liés au culte en général et dans la paroisse en particulier : le livre de prières appelé paroissien ou paroissial ; le coutumier décrivant les usages locaux.
- Les registres du conseil paroissial, à partir du début du XXe siècle en France.
- Les bulletins paroissiaux, imprimés périodiques, surtout à partir du début du XXe siècle en France.
- Les registres de paroisse qu'il ne faut pas confondre avec les registres paroissiaux sont aussi appelés « Livres de paroisse » ou « Cahiers de paroisses » parce qu'ils sont le journal de bord des événements petits ou grands de la paroisse complété par toutes sortes d'informations pouvant soutenir ou aider le clergé dans son sacerdoce, charge à chaque curé de le mettre à jour et de le transmettre à son successeur. Les plus anciens datent du début du XIXe siècle en France.

Les registres paroissiaux ont été intégrés aux archives communales dès leur création en 1790.